

LE CONFÉDÉRÉ

Organe des libéraux valaisans

Paraissant le MERCREDI et le SAMEDI

Au numéro de Samedi est joint comme Supplément le BULLETIN OFFICIEL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Suisse: Un an fr. 6.50. Six mois fr. 4.—
Trois mois fr. 3.—
Etranger: (Union postale) fr. 12.—

RÉDACTION ET ADMINISTRATION A MARTIGNY
ON S'ABONNE A TOUS LES BUREAUX DE POSTE
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES
la ligne ou son espace:
Canton 10 ct. — Suisse 20 ct. — Etranger 25 ct
RÉCLAMES 50 ct.

Pour les Annonces et Réclames, s'adresser exclusivement à l'Agence HAASENSTEIN & VOGLER à Sion, Lausanne, Genève, et à l'Imprimerie du Journal.

Revue de session

L'examen détaillé de la gestion financière du Conseil d'Etat n'a pas donné lieu à de nombreuses observations. Il en est, cependant, qui se reproduisent régulièrement chaque année. C'est ainsi que la Commission voudrait voir disparaître du compte le montant de fr. 74,800, qui figure à l'actif sous la rubrique: *Créances douteuses en litige ou en liquidation*. Ce chiffre, qui était autrefois bien plus considérable, finirait bien par disparaître si le Département y mettait autant de bonne volonté pour l'avenir que pour le passé. Il n'y aurait, en effet, qu'à procéder comme on l'a fait pour certains gros débiteurs de l'Etat: biffer la créance moyennant un arrangement quelconque, dont personne, en dehors du gouvernement, n'a connu les conditions.

Comme on le voit, le procédé est fort simple; il a seulement cet inconvénient de n'être employé qu'au profit de certains personnages quelque peu en relief. Les débiteurs vulgaires ne sont pas dignes de tels égards et il est plus naturel et de meilleur ton de faire cadeau de 20 ou 30 mille francs à la famille X plutôt que de réduire de 50% une prétention de fr. 200 contre un pauvre diable quelconque!

Quoi qu'il en soit, le pays peut être rassuré, car le Conseil d'Etat va nous soigner ces intéressants débiteurs et ce serait bien du guignon si sa vigilance ne nous faisait pas tirer pied ou aile de ce capital un peu douteux.

Ce qui est moins douteux, c'est le reliquat des receveurs de district qui s'élève à fr. 118,725.66, chiffre que, avec beaucoup de raison, la commission trouve trop élevé. Il y a là, en effet,

un fait d'autant plus dangereux, que ce découvert ne se répartit pas d'une manière générale sur tous les receveurs, mais se concentre sur l'un ou l'autre d'entre eux. Une surveillance plus active et un peu plus de sévérité remédieraient sans doute à cet état de choses, mais ce serait trop demander à notre chef du Département des finances, dont la débilité paternelle ne va pas même jusqu'à imposer aux receveurs la tenue d'un livre de caisse!

La gestion administrative n'a pas davantage provoqué des discussions d'un intérêt bien palpitant et qui méritent une mention spéciale. La race des fendeurs de cheveux en quatre tend à disparaître et, d'un autre côté, quand on ne reçoit le rapport de gestion qu'au moment de discuter celle-ci, il est difficile d'en faire un examen même superficiel. C'est un excellent système pour éviter de passer au crible de la discussion.

En dehors de la gestion, le Grand Codseil a eu à s'occuper de quelques questions intéressantes que nous allons brièvement passer en revue.

Notons tout d'abord la pétition de la Société des commerçants et de la Société des Arts et Métiers de Sion, tendant à la création d'un Collège industriel.

Cette pétition, que nous avons chaudement appuyée dans nos colonnes, a été renvoyée au Conseil d'Etat avec pressante recommandation et il faut espérer que ce dernier saura s'inspirer des véritables intérêts du pays en proposant, à une prochaine session, les mesures nécessaires pour la réalisation à bref délai de ce nouveau moyen d'instruction et de développement. Comme l'a fort bien fait ressortir M. François Troillet,

environs de la rue de Rome. Ce paysan, égaré dans Paris, eut l'audace de se présenter lui-même à cette Parisienne, comme il avait vu ses camarades d'enfance s'adresser aux filles de chez lui. C'était l'époque où, revenue de son voyage et se croyant guérie de son amour, Angéline songeait à se venger sur tous les hommes d'avoir été dédaignée par l'un d'eux. Elle commençait alors à s'installer dans son pavillon de l'avenue de Villiers, avec autant de soin et de mystère, qu'un soldat qui prépare ses armes à la veille d'une bataille. Célestin Brigard fut le seul homme qu'elle admit dans son intimité. Le paysan avait cru d'abord trouver en elle une ravissante maîtresse, puis une femme. Angéline resta pour lui un être impénétrable, supérieur, dont il chercha inutilement à comprendre le caractère.

— Soyons bons amis, lui dit-elle, puisque nous sommes orphelins tous deux...

— Pourquoi ne pas nous unir, nous marier?

— Nous unir, oui. Nous marier, non! je ne me marierai sans doute jamais!

A la pensée que cette femme ne serait jamais à lui, il avait eu des rages sourdes. Il songea même à la tuer. Il eut l'imprudence de lui faire une scène; elle le chassa de chez elle. Il revint, au bout de peu de temps, humble, repentant, ne demandant plus qu'un peu

rapporteur de la commission, l'ouverture imminente du Simplon rend urgente la création proposée et aucune considération d'économie ou autre ne devrait venir en entraver la réalisation.

Il y va de l'avenir industriel et économique de notre canton.

En fait de développement nous nous demandons comment nos braves compatriotes de Conches comprennent celui de leur splendide vallée. A toutes les demandes de concession d'un chemin de fer de Brigue à la Furka et au Grimsel, ils répondent par des refus énergiques. C'est ainsi que, déjà il y a 2 ans, ils avaient résolument refoulé un projet patronné par MM. Perrig et Brugger et que dans la dernière session encore ils se sont montrés tout aussi hostiles à 2 autres projets, l'un de MM. Strub et Imfeld et l'autre de M. von Tobel.

Lorsque partout ailleurs on tient l'établissement d'une voie ferrée pour un bienfait, on s'obstine, à Conches, à n'en rien vouloir, car nous ne pouvons croire que sérieusement on y songe encore à la réalisation du projet Abt.

M. le député Kluser a fait à cet égard un exposé fortement motivé en faveur des concessions, mais rien n'y a fait; les Conchards négatifs l'ont emporté. Espérons pour eux que les Chambres fédérales feront leur bonheur malgré eux.

(A suivre).

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

M. Emmanuel Barberini, secrétaire au département des Travaux publics, est nommé contrôleur de l'impôt, en remplacement de M. Oswald de Riedmatten, décédé.

d'amitié, ne pouvant vivre sans voir celle qu'il aimait. Il lui dit franchement:

— La vie, désormais, me semblerait vide sans vous!

C'était ce que voulait Angéline. Il lui fallait un instrument, pour faire ces choses que seuls peuvent faire les hommes. Elle répondit à Brigard:

— Maintenant que vous consentez à être raisonnable, nous serons deux associés.

— Et, plus tard... n'ai-je pas le droit d'espérer?

— Espérez, si vous voulez! répliqua-t-elle, avec un sourire diabolique. On a toujours le droit d'espérer; cela se trouve dans une chanson, mon ami. Et, dans cette chanson, je crois même que celui qui espérait finit par avoir raison.

Et Brigard était devenu, non pas son associé, mais son esclave, — un esclave bien digne de la maîtresse. Elle n'avait pas eu de peine à lui donner toutes ses haines, toutes ses jalousies. Et, de cet homme, qui aurait pu être honnête, elle avait fait un malhonnête homme. Parfois, il osait le lui reprocher: — Quand je songe à ce que vous avez fait de moi! lui disait-il.

— Bah! répliquait-elle, ne vaut-il pas mieux être dupé que dupé?

Et il riait. Elle lui montra la fausseté de la

— Sont nommés membres de la commission chargée de la revision des taxes industrielles pour l'année 1904:

MM. Kluser, président de la commune de Brigue; Wyer, de Viège; Ribordy, de Sion; Cropt, de Martigny-Ville; Delacoste, de Monthey.

— La fourniture des vêtements militaires pour les années 1905-1906 est adjugée aux maîtres tailleurs de Sion ci-après: Ad. Ellet, J. Wuest, J. Hallenbarter.

— Le Conseil d'Etat déclare d'utilité publique l'expropriation réclamée par la commune de Martigny-Ville pour l'élargissement de la rue des Abattoirs.

Recrutement en 1904 — Les dates du recrutement dans notre canton ont été fixées comme suit:

1^{re} DIVISION

5^e Arrond.: 12 Septembre à Vouvry, 13 à Monthey, 14 à St-Maurice, 15 à Bagnes, 16 à Orsières.

6^e Arrond.: 17 et 19 septembre à Martigny, 20 et 21 à Sion. (Le 20 examen de gymnastique).

7^e Arrond. de la Ire Division: 29 et 30 septembre à Sierre, 1^{er} octobre à Sion, 3 oct. à Vex.

VIII^{me} DIVISION

5^e Arrond.: 23 septembre à Fiesch, 24 à Brigue, 26 à Stalden, 27 à Rarogne, 28 à Loèche.

Comme par le passé, le recrutement sera dirigé par le colonel Neiss, de Lausanne, et l'examen pédagogique par M. Scherf, de Neuchâtel.

Le 20 octobre, examen de trompettes de cavalerie et d'artillerie à Morges (Vaud) pour toute la division.

Examen des tambours et trompettes d'infanterie le 22 octobre à Sion pour le Valais.

Instruction primaire. — Pendant les cours scolaires 1902-1903, 5430 élèves ont fréquenté l'école primaire dans les 164 classes de la partie allemande du canton et 13,679 dans 411 classes françaises; ces chiffres donnent une moyenne de 33 élèves par classe. Dans une cin-

vie parisienne, elle lui prouva que, s'il voulait arriver à une grande fortune, il devrait suivre l'exemple des gros spéculateurs qui volent le public. Il crut tout ce qu'elle disait. Et, peu à peu, il devint un autre homme; il désira, encore plus vivement, le luxe et la richesse. Au lieu de respecter, ainsi qu'autrefois, son patron, il le méprisait, il le considéra comme un imbécile, bon à exploiter.

— C'est moi qui l'exploiterai, lui dit Angéline.

Célestin Brigard eut un nouvel accès de jalousie; l'aventurière le mâta en lui disant:

— Soit! Séparons-nous. Je me passerai de vous.

Il se soumit encore et ce fut grâce à lui qu'Angéline s'insinua aussi facilement et aussi rapidement chez M. Fourmont. Elle voulait commencer par porter la ruine et la désunion dans cette famille; elle finirait ainsi par atteindre Serge Morain. Depuis un an, Brigard semblait avoir dominé sa passion pour elle; il affectait une indifférence cynique et disait:

— J'aime à croire que, lorsque vous aurez épousé ce notaire, si vous jouissez de ses millions, lui ne jouira pas longtemps de sa femme? Angéline avait alors un sourire mauvais et énigmatique, qui faisait dire à Brigard:

— Ce pauvre homme ne se doute pas qu'en signant son contrat de mariage, il signera son

FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

24

LA MÈCHE D'OR

PAR
PIERRE SALES

DEUXIÈME PARTIE

III

CÉLESTIN BRIGARD

Il avait passé plusieurs années, vivant chichement, ignorant tout de l'existence parisienne, se disant qu'il se marierait un jour, qu'il épouserait une grosse dot et qu'il amasserait une énorme fortune. Peut-être même songeait-il à Julienne Fourmont?..

Angéline pénétra tout à coup, dans sa vie, avec l'éclat d'un météore. Il l'avait rencontrée par hasard, simplement parce qu'ils habitaient le même quartier. Il avait toujours conservé le petit logement qu'il avait loué, rue de Vienne, lorsqu'il était entré chez M. Fourmont. Il la trouvait sans cesse sur son chemin, dans les

Reproduction autorisée aux journaux ayant un traité avec M. Calmann-Lévy, éditeur à Paris.

quantaine de cas, l'effectif de la classe a dépassé 50.

Les 575 régents et régentes ont reçu comme traitement 280,004 fr., ce qui donne une moyenne de 487 fr. par régent pour une durée moyenne de 6 à 7 mois de classe. L'Etat est intervenu pour 64,003 fr. dans ce chiffre total.

D'un rapport du Département de l'Instruction publique, il ressort qu'une certaine apathie, pour ne pas dire une hostilité, se rencontre chez les parents contre l'obligation scolaire qui leur enlève leurs enfants, principalement durant la bonne saison. Pour l'amélioration de la situation, le dit Département compte beaucoup sur les subventions fédérales, surtout lorsque celles-ci pourront être employées à alléger les charges financières qui grèvent lourdement le budget des familles pauvres et nombreuses.

Nous voulons espérer que cette destination, prévue dans la loi sur la subvention scolaire fédérale, ne tardera pas à devenir une réalité.

Militaire. — Le Conseil fédéral a nommé second officier d'état-major du régiment d'artillerie de montagne le capitaine Albano Fama, de Saxon, et l'a promu major d'artillerie.

Nos félicitations au nouveau major.

Colmatage de la plaine. — La question du colmatage de la plaine du Rhône est toujours à l'étude, lisons-nous dans la *Feuille d'avis*. C'est là un des gros problèmes économiques à résoudre pour notre canton. Toutes les expériences faites jusqu'ici montrent que la lutte s'éternisera dans les conditions actuelles et que ce pied de guerre est ruineux pour l'Etat et pour les communes.

Tant que la plaine restera au-dessous du niveau du Rhône, les infiltrations et inondations sont menaçantes. L'endiguement cédera toujours devant les fortes poussées de la fonte des neiges combinées avec les grandes pluies. C'est l'exhaussement seul du sol qui préviendra toute nouvelle intrusion des eaux. Il faudra donc que le propriétaire des terrains bordiers se sacrifie pour l'intérêt commun, qu'il abandonne pour un an ou deux son terrain au colmatage; l'avantage qu'il en retirera l'aura bientôt récupéré de la perte des récoltes sacrifiées. Et c'est là le seul moyen de salut, il n'y a donc pas à hésiter.

L'élevage du porc. — Nous lisons dans la *Revue*:

Depuis quelques années, l'élevage du porc prend un développement très réjouissant, non seulement dans toute la région de la vallée du Rhône et des Alpes vaudoises, mais aussi chez nos voisins du Valais. Nos agriculteurs commencent à comprendre que l'élevage de l'espèce porcine doit marcher de front avec les autres élevages et qu'il présente, lorsqu'il est bien entendu, des bénéfices incontestables.

Parmi les établissements qui s'occupent essentiellement de cette branche

d'élevage dans la vallée du Rhône, citons la ferme des Grands-Vergers, à Villeneuve. Après avoir passé par des difficultés inhérentes à tout début, la Société a compris toute l'importance qu'il y avait à donner de l'extension à cette branche de notre économie agricole. Sans négliger pour cela la vacherie, dont le beau bétail témoigne d'une direction bien comprise, le conseil d'administration a décidé la construction d'étables nouvelles qui permettront d'installer dans leurs boxes une vingtaine de familles. Avec un assortiment d'environ quatre-vingt truies, de races diverses, l'établissement des Grands-Vergers, l'un des plus importants de la Suisse, sera mieux en état de répondre aux exigences de sa vaste clientèle et rendra par ce fait d'utiles services à nos agriculteurs.

Haut-Valais. — *Eboulements.* — La route postale de Brigue à la Furka a été coupée samedi, entre Mœrel et Münster, par des éboulements de terrain qui ont empêché pendant deux ou trois jours le passage des véhicules.

Cet éboulement, parti de l'alpe de Goppisberg, à Golmenegg, est descendu jusqu'au Rhône; c'est vers 2 h. du matin qu'il se produisit; la masse terreuse, mêlée à l'eau du Tiefenbach, se précipitait avec un fracas épouvantable, à travers une pluie battante. Les dégâts ne laissent pas d'être importants: un moulin emporté, propriété d'un pauvre homme; de même une écurie nouvellement bâtie et près de 70 ares de belles prairies couvertes par le limon.

Une maison habitée par 8 cantonniers et une famille de 6 personnes a failli être enlevée; les habitants se sont sauvés en chemise; malgré que ce fût jour de fête, les hommes de la contrée ont travaillé bravement dans l'eau à rétablir l'ancien lit du torrent.

Dans la vallée de Viège, sur la route de Zermatt, un éboulement s'est aussi produit, qui plonge dans un affreux défilé une famille composée du père, de la mère et de 9 enfants, de 6 mois à 15 ans, écrit-on à la *Gazette*. Ces pauvres gens habitaient une maison isolée entre Randa et Täsch. C'était dans la nuit de jeudi à vendredi. La famille dormait profondément lorsqu'un craquement de rocher les réveilla soudain. Quelques secondes se passent dans une terrible anxiété. Chacun retient sa respiration. Puis, un second craquement plus épouvantable que le premier. La maison oscille, les vitres volent en éclats, tables, armoires, commodes dansent une véritable farandole. Tous croient leur dernière heure arrivée. Heureusement il n'en fut rien. Le père sort alors et que voit-il? le mur de la cave enfoncé par une pierre d'une énorme dimension. L'angle de la maison est endommagé. Tout ce qui se trouvait dans la cave est perdu.

Les dommages sont évalués à environ 2000 fr.

vant l'usage de tous les Méridionaux, avait préféré laisser la plus grande partie de sa fortune à son neveu, à l'homme, à Serge, à celui qui portait son nom. Et c'était à cela que songeait la cousine de Serge, tandis que Brigard la contemplait avec amour.

Lorsqu'elle eut terminé sa toilette, elle s'étendit à demi sur un divan qui occupait tout un côté de son boudoir et alluma une cigarette. Célestin Brigard la contemplait toujours; mais elle ne le regardait même pas; elle suivait des yeux les petits nuages de fumée bleue qui s'élevaient au-dessus d'elle. Ce fut seulement lorsqu'elle s'avança, pour prendre une tasse de thé, que ses yeux rencontrèrent ceux de Brigard. Elle les baissa, puis but lentement. Pour la première fois de sa vie, Brigard vit cette femme trembler et cela lui donna une audace qu'il avait rarement devant elle. Il dit brusquement:

— Le patron avait l'air bien heureux, en sortant d'ici.

— Il est toujours heureux quand il me voit.

— Et vous lui avez encore permis de vous parler d'amour?

Elle répliqua tranquillement:

— N'est-ce pas notre plan de me faire épouser par lui, pour nous emparer de ses millions?

— Et si cela est inutile? s'écria brutalement Brigard.

Sion. — *Foire du 28 mai 1904.* —

	ANIMAUX		PRIX	
	sur foire	vendus	inférieur	supér.
Chevaux	9	4	350	750
Poulains	9	3	150	300
Mulets	3	—	—	—
Anes	5	—	—	—
Taureaux	17	12	200	350
Bœufs	7	6	280	500
Vaches	243	200	240	500
Génisses	134	100	120	380
Veaux	32	24	30	100
Porcs	173	130	30	180
Porcelots	113	80	10	30
Moutons	240	240	10	25
Chèvres	142	120	10	50

Cette foire a été excellente en tous points; beaucoup de ventes à des prix très élevés.

Riddes. — La représentation donnée dimanche par la Société de musique a été des mieux réussies. Le drame, « Les jeunes captifs », joué avec sentiment, a été très émouvant, tandis que la comédie, « Un client sérieux », n'a provoqué du commencement à la fin qu'une hilarité générale. « Une fille à marier », saynète très amusante, a clôturé cette fête, qui a été chaleureusement applaudie par les nombreux spectateurs qui y assistaient.

Aussi, cette représentation sera répétée dimanche 5 juin dès les 1 1/2 heures, et l'on ne doute pas qu'un nombreux public s'y donnera rendez-vous et viendra applaudir ces jeunes et courageux acteurs.

Un spectateur.

Charrat. — *Un brin d'histoire.* — La commune de Charrat s'est séparée de la grande commune de Martigny dans la première partie du 19^e siècle (exactement en 1839). Elle fait encore partie de la paroisse de ce nom.

Martigny avait été une possession des évêques de Sion.

En 1568, le 22 juillet (indiction XI), la communauté de Charrat fit l'acquisition des droits de la famille de Platea.

Noble Pétermand de Platea, châtelain de Sion, et Marguerite, veuve de Philippe de Platea, qui avait aussi rempli la fonction de châtelain de la ville, celle-ci faisant comme tutrice de ses enfants conçus avec Philippe, vendirent chacun pour une moitié aux représentants de la communauté de Charrat la dime qui leur était due en grains, soit en froment, seigle, orge, fèves, pois, avoine, soit en autres produits du sol, que Pétermand et le dit Philippe son frère avaient toujours recueillie dans le territoire décrit en l'acte de cession.

Ce territoire s'étendait du Chable Cotantin au Chanton des Folatères, par une ligne droite, à la crête de Saxon et au Rhône et depuis le torrent de Merdesson au dit Chable Cotantin.

Et cette cession se fit, comme une reconnaissance ou un renouvellement d'obligation, pour le prix de 12 sacs de seigle et 1 sac de froment à la mesure de Martigny¹⁾ que les gens du lieu de-

¹⁾ Le sac avait 9 quartanées.

IV

UNE BONNE LOI

En disant ces mots, Brigard se rapprocha d'Angéline et les deux associés se regardèrent bien en face. L'aventurière comprit qu'une scène se préparait; elle alla au-devant, avec sa crânerie habituelle.

— Je parle, dit-elle froidement, que vous avez encore quelque chose à me reprocher?

— Oh! quelque chose?... Bien des choses, si je songeais à tout ce qui s'est passé entre nous depuis que nous nous connaissons! Mais, au fond, c'est toujours la même chose: vous m'avez dit que nous unirions nos deux forces; nous l'avons fait. Seulement, tous les bénéfices de l'association ont été pour vous. Moi je n'ai rien eu! Et cependant, je ne demandais pas beaucoup...

— Oui, dit Angéline, en haussant les épaules, vous ne demandiez qu'une chose toute simple, toute banale, n'est-ce pas, mon amour! Rien que cela...

— Ah! ne me raillez pas! J'aurais pu être un homme comme un autre, heureux et tranquille, au de ces imbéciles que vous méprisez! Vous avez porté le trouble dans tout mon être! Vous avez fait de moi un bandit plus terrible que les coquins qu'on arrête tous les jours. Vous m'avez appris, vous qui ne con-

naissent pas la loi, comment on peut la cotoyer, comment on peut duper le public! Vous m'avez fait commettre, pour entretenir votre luxe, des actes qui méritent le bague; il y a longtemps que l'héritage de mes parents a disparu entre vos mains! Et, pour prix de tout cela, je n'ai même pas la satisfaction...

— Vous avez la satisfaction, interrompit sèchement Angéline, de venir ici comme chez vous, de vivre auprès de moi, de coucher, là, sur ce divan, pendant que je dors dans ma chambre...

— Comme un chien de garde! fit-il raillement.

— Vous avez voulu cela et je l'ai accordé, pour vous prouver combien votre jalousie était sottise! Et, malgré cela, vous croyez toujours qu'il y a un amour au fond de mon cœur, alors que mon cœur n'est rempli que de haine! Vous avez la satisfaction de partager ma vie moralement et vous savez bien que cela sera toujours ainsi! Vous connaissez tous mes secrets...

(A suivre).

Procès de presse. — La *Gazette du Valais* a publié hier *in extenso* le jugement rendu par le tribunal de Martigny à propos d'un procès intenté à notre journal par M. le prisonnier de Bourg-St-Pierre, à raison d'un article le visant et qu'il jugeait attentatoire à sa considération.

Les lecteurs ont eu sous les yeux les pièces du procès; ils auront pu voir si l'article incriminé, qui relatait, on s'en souvient, un fait d'apport de lait baptisé à la laiterie par la servante du curé, allégation reconnue fondée par le ministère public, atténué par une rectification spontanée, méritait une répression aussi sévère que celle dont a usé notre tribunal.

Nous n'épilouernerons donc point, laissant à l'opinion publique le soin d'en tirer la morale.

Nous nous bornerons à exprimer le regret que nous n'eussions pas eu affaire à la justice vaudoise, comme notre confrère *La Lutte*; elle se fût certainement montrée moins rigoureuse à notre égard.

Relevons, avant de clore ces lignes, un mode de procéder tout à fait nouveau, à notre avis, en matière de libellé de jugement: l'insertion, dans celui qui nous concerne, des réquisitions de M. le rapporteur Couchepin.

En s'abritant derrière les conclusions du ministère public le tribunal a cru amoindrir sa sévérité. Nous ne saurions contester l'habileté du procédé, mais on nous permettra de le livrer à l'appréciation impartiale de chacun.

Le Martigny-Châtelard. — Quelques inexactitudes se sont glissées dans

²⁾ Sauthier. — ³⁾ Carrand.

les renseignements que nous avons donnés concernant le chemin de fer Martigny-Châtelard, actuellement en construction. Disons tout d'abord que la longueur de la ligne est d'environ 19,300 mètres et non de 17,000; son coût, devisé à 3 1/2 millions, atteindra vraisemblablement 5 1/2 millions. Contrairement à ce qui a été dit, Martigny-Bourg n'est point station de la ligne Martigny-Châtelard, à proprement dire, mais bien Martigny-Ville, dont la gare se trouvera en face de l'ex-hôtel de la Grand'maison. La ligne de Martigny-Bourg constitue un tronçon spécial, dont l'exploitation durera toute l'année.

En ce qui concerne la partie technique de la ligne, le tronçon à crémailière qui commence à Vernayaz et finit près de Salvan, n'a pas de suite au delà de cette dernière localité; tout le reste du tracé est à simple adhérence.

Téléphone. — Dès aujourd'hui, le téléphone est installé au bureau de l'imprimerie de notre journal. Les communiqués, annonces et travaux d'impression peuvent donc à présent aussi être donnés par cette voie.

Disons à ce propos que le téléphone a pris ces dernières années une grande extension à Martigny. Le chiffre d'abonnés est actuellement de 43.

Confédération Suisse

Assemblée fédérale. — Les Chambres fédérales se réuniront lundi prochain, à trois heures de l'après-midi. La session ne durera pas plus de trois semaines — elle en absorbe quatre d'ordinaire — parce que celle qui a eu lieu ce printemps a passablement déblayé l'ordre du jour.

Les économies au Palais fédéral. — Le rapport du Conseil fédéral concernant le postulat relatif à la réduction des frais de bureau et d'impression, est conforme aux vues de la commission financière. La réduction de 100,000 fr. demandée sur le crédit total est considérée comme possible par le Conseil fédéral.

Réunion des délégués de la Fédération romande des sociétés d'agriculture. — Cette réunion aura lieu cette année dans le Jura Bernois, à Saignelégier, les mardi et mercredi 7 et 8 juin.

La société d'agriculture des Franches Montagnes, organisatrice de la réunion, adresse à cette occasion une cordiale invitation aux sociétés d'agriculture de la Suisse romande à se rendre au chef-lieu franc-montagnard, où les attend un programme bien rempli.

Répartition des „gaubes“ ou bois d'affouage. — Des oppositions contre l'application de la récente loi forestière fédérale en ce qui concerne la répartition des gaubes ou bois d'affouage aux bourgeois ayant été formées par des corporations et des communes corporatives de la Suisse allemande, le Conseil fédéral a fait rapport de la question à l'Assemblée fédérale et lui propose, pour plusieurs motifs, d'écarter les recourantes.

Nouvelles étrangères

La guerre russo-japonaise

L'embouteillage de Port-Arthur.

La tentative d'embouteillage effectuée dans la nuit du 28 au 29 rappelle par la forme les essais innombrables que les Japonais ont fait pour barrer l'entrée du port; mais le sens de l'opération est cette fois nouveau. Elle se rattache à l'investissement dont elle fait partie intégrante; au lieu de bloquer les navires russes pour se donner la liberté de passer devant Port-Arthur et d'aller débarquer dans le golfe du Péchili, les Japonais veulent les bloquer pour les immobiliser et les annuler; il s'agissait autrefois de les empêcher de sortir, il s'agit cette fois de les empêcher de combattre; on espère par la suite les amener soit à se détruire eux-mêmes, soit à devenir, avec la place même, un butin pour les assiégeants. On assure que les Japonais se pro-

posent de prendre Port-Arthur d'assaut dans le plus bref délai possible. Ils veulent auparavant obstruer l'entrée du port et forcer les Russes à détruire eux-mêmes leurs navires, sans obliger les Japonais à subir des pertes inévitables, au cas où l'escadre russe sortirait pour livrer une dernière bataille. C'est dans ce but autant que dans celui de protéger le débarquement, que les Japonais ont fait jusqu'à présent de si nombreuses tentatives pour cerner l'entrée du port.

Défaite du général Kouropatkin

Une dépêche de Tokio, reçue à Rome, annonce que le général Kuroki aurait complètement défait l'armée de Kouropatkin près de Tou-men-tse, sur la route de Feng-Hoang à Hai-Tcheng. De nombreux cosaques et des canons seraient tombés entre les mains des Japonais.

Les dépêches d'aujourd'hui ne confirment pas cette nouvelle sensationnelle. Il faut dire cependant que les Russes signalent des rencontres dans la même direction que celle indiquée par la dépêche de Rome. Malheureusement, tous les noms locaux ont été russifiés par les dépêches de Saint-Petersbourg et il est presque impossible de s'y reconnaître sur les cartes orthographiées à la japonaise, à la chinoise, à l'anglaise, à l'allemande et à la française.

L'incendie de Dalny.

D'après des renseignements chinois les Russes ont brûlé avant leur départ de Dalny tout ce qui aurait pu être utile aux Japonais. Les Russes ont abandonné également Talién-Ouan, après avoir incendié les bureaux et le matériel. A Dalny, trois grands navires et quelques bateaux et chaloupes ont été détruits. Les Russes sont partis le 26; une dépêche de Londres du 2 juin dit que Dalny continuait à brûler. Une jonque, chargée probablement d'habitants cherchant à quitter la ville, a été coulée par les brigands. Cinquante Chinois ont été noyés.

Les Russes ont détruit la canonnière qu'ils ont employée à Talién-Ouan pour canonner l'aile gauche japonaise au cours de la bataille de Nan-Shan.

France. — Affaire Dreyfus. — La révision du procès Dreyfus vient de révéler un fait grave de subordination de témoin. Un officier, attaché au service des renseignements, nommé Dautriche, a été arrêté et écroué; il est accusé d'avoir falsifié la comptabilité de ce bureau en vue de dissimuler des versements faits à un témoin taré, le serbe Czernuski, pour l'amener à témoigner contre Dreyfus dans le procès de Rennes. La vérité est en marche.

Portugal. — Epidémie de suicides. — Une véritable épidémie de suicides sévit en ce moment à Lisbonne. La majorité des désespérés se précipitent dans la rue du haut des ascenseurs publics. La presse se propose de se mettre d'accord pour ne donner aucune publicité aux suicides, car il semble que la relation de ces actes de désespoir influe sur les esprits faibles d'une façon désastreuse et les amène à imiter les terribles exemples qu'ils ont chaque jour sous les yeux.

Le gouverneur a ordonné de garnir les ascenseurs de grillages élevés qui puissent empêcher les désespérés de franchir la balustrade.

Qu'on aille dire maintenant que les Portugais sont toujours gais.

Nouvelles diverses

Le quart d'heure du roi Oscar. — Il ne fait pas bon, pour les souverains, voyager dans la République helvétique. Ils s'en doutaient déjà, sans doute, mais le roi Oscar en a fait tout récemment une expérience qui le rendra plus prudent et lui fera mieux choisir, désormais, les lignes sur lesquelles il aventure son royal wagon. C'est le *Daily Express*, de Londres, qui nous conte l'affaire, d'après une dépêche qui lui fut envoyée de Genève le 22 mai dernier.

Donc, le roi Oscar de Suède, venant d'Aix-les-Bains et se rendant en Allemagne, avait fait accrocher son wagon-

salon et un fourgon de bagages à l'express Genève-Bâle. Mais, à Genève, un employé trop zélé s'avisait de demander leurs billets au roi et à sa suite, ainsi que le transport du bagage. Le comte de Rosen, chambellan de Sa Majesté, invita l'employé à s'adresser au consulat, mais l'inexorable fonctionnaire déclara que le souverain ne continuera pas son voyage avant d'avoir payé, et il exhiba un télégramme du département fédéral des chemins de fer, ainsi libellé: «Faites payer à Oscar pour son royal wagon vingt billets de première classe.»

Après avoir en vain parlementé, le roi et les gens de sa suite fouillèrent leurs poches, mais hélas! ils n'y purent entre eux trouver de quoi payer le trajet. Finalement, comme le train était déjà en retard, autorisation fut donnée de laisser partir le noble voyageur.

Ne croyez pas, cependant, qu'il était au bout de ses peines. A Lausanne, une meute d'employés attendaient de pied ferme l'arrivée du train, et l'on fit rudement comprendre au souverain que la Suisse est une république, où les rois sont traités comme les premiers venus.

Tout cela aurait pu mal tourner et l'infortuné roi sans argent allait se trouver dans la situation la plus embarrassante, sans l'intervention d'un personnage influent de l'endroit qui se porta garant que le voyage du roi serait payé. La garantie fut acceptée, les deux wagons furent réaccrochés à l'express et le roi Oscar et sa suite, infiniment soulagés, purent continuer leur route.

Tel est la petite histoire que nous raconte le *Daily Express*. N'est-elle pas jolie? Malheureusement, comme tant de jolies histoires, elle ne contient, assurément, pas un mot de vrai.

Les choses se seraient passées de façon beaucoup moins pittoresque. A Genève — le roi, qui voyageait incognito, n'avait pas été annoncé officiellement — un inspecteur des chemins de fer fédéraux s'enquit des dispositions prises pour le paiement du passage du roi; le vice-consul de Suède lui déclara que le consul général à Bâle réglerait la chose et — c'est tout. A Lausanne, il ne fut question de rien ni de personne et nul ne toucha au wagon de Sa Majesté.

Chronique viticole

Quand faut-il sulfater et souffrer?
(3 méthodes)

La commission viticole de Bex donne les directions suivantes:

Première méthode

Premier sulfatage: Vignes ayant des pousses de 20 à 30 cm. de longueur, en moyenne (dates approximatives: fin mai, commencement de juin).

Second sulfatage: Appliqué au moment où l'on peut encore tout juste passer (courant de juin, autant que possible vingt jours après le premier).

Troisième sulfatage: Après la lève (dates approximatives: 10 à 15 juillet, vingt jours après le deuxième).

Quatrième sulfatage: Vingt jours après, soit environ vers le 1-5 août. — Ce dernier sulfatage est actif jusqu'au 20-25 août et à partir de cette date les invasions de mildiou des grappes peuvent être taxées d'extraordinaires.

Dans les années sèches, peu favorables au mildiou, ces quatre sulfatages seraient trop nombreux et les dates raisonnables d'application seront les suivantes:

Premier sulfatage: Vigne ayant de 20 à 30 cm. de long (dates approximatives: fin mai, commencement de juin).

Second sulfatage: De suite après la lève (dates approximatives 1-5 juillet).

Troisième sulfatage: Vingt-cinq jours après, soit fin juillet ou commencement d'août.

La commission ajoute:

Le système que nous préconisons semble de prime-abord un peu cher, surtout dans les années à mildiou. Il sera toujours meilleur marché que l'application de deux sulfatages complètement perdus, aboutissant à une récolte nulle, ou que quatre ou cinq sulfatages dépensés en pure perte, parce qu'on a laissé s'écouler un trop grand intervalle entre le premier et le deuxième.

Deuxième méthode.

M. Alfred Monnier, professeur-chimiste du laboratoire agricole de Châtellaine, à Genève, fait les recommandations suivantes:

1. **Traitement contre le mildiou.** Le premier traitement à la bouillie devra être fait au printemps, quand les pousses auront atteint 10 ou 15 cm. Puis, dans une année humide comme 1903, on fera un traitement tous les quinze jours à partir du 15 juin jusqu'à fin juillet. On peut alterner avec soufres contre l'oidium, mais nous engageons vivement les viticulteurs à employer des soufres sulfatés (10% de sulfate de cuivre), qui nous ont paru donner d'excellents résultats contre le mildiou également. Dans ce cas, on pourrait espacer un peu plus les traitements à la bouillie.

Pendant une année sèche, il ne sera pas nécessaire de faire autant de traitements; il serait cependant prudent de traiter immédiatement après une grosse pluie d'orage, ainsi qu'après des brouillards.

Enfin les bouillies doivent être préparées à la dose de 2 à 3% de sulfate de cuivre.

Il n'est pas nécessaire de les employer à une plus forte concentration, mais il ne faut pas craindre d'en répandre en quantité suffisante sur chaque souche, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur et toucher les grappes le plus possible.

2. **Traitement contre l'oidium.** Les deux premiers soufres sont les plus importants si l'on veut empêcher l'oidium de se développer. Le premier doit être fait lorsque les pousses ont de 10 à 15 cm. et le deuxième à la floraison.

Les suivants se feront selon les besoins, en tous cas toujours par des jours beaux et chauds.

Troisième méthode

Les viticulteurs de Cadillac (Gironde) ont une méthode particulière de traiter leurs vignes. Cette méthode est appelée du nom de M. Cazeaux-Cazalet, président du comice viticole. Elle consiste à traiter les vignes à certaines époques déterminées.

M. Cazeaux-Cazalet, en faisant des observations qui remontent à 1898, a pu se convaincre que les invasions cryptogamiques suivent toujours des pluies persistantes, suivies d'un refroidissement de température.

C'est à ce moment qu'il faut traiter; il déclare inutile de traiter à un autre.

Donc, après la pluie suivie d'un refroidissement de la température, voilà le vrai moment pour appliquer les traitements.

Il serait à désirer que les vignerons, en capacité de le faire, fassent dans une même vigne, l'essai de ces trois méthodes qui, comme on le voit, ont certains points communs, mais diffèrent complètement sur d'autres.

Les expériences comparatives pourront seules renseigner d'une manière sûre et probante.

Pension - Restaurant KLUSER

MARTIGNY-VILLE

J'informe mon honorable clientèle que je viens de recevoir un nouveau choix de pièces de musique et chant pour le Gramophone, que je ferai entendre samedi et dimanche, 4 et 5 courant.

Invitation cordiale aux amateurs.

Toutes les personnes qui ne supportent pas l'huile de foie de morue devraient faire une cure avec le véritable

Sirop au brou de noix ferrugineux Golliez

Apprécié depuis 30 ans et prescrit par de nombreux médecins. En vente dans toutes les pharmacies en flacons de fr. 3.— et 5.50, ce dernier suffisant pour une cure d'un mois.

Nous nous faisons un plaisir et attirons l'attention de nos lecteurs sur l'emplâtre **ROCCO**, remède composé d'un emplâtre de capsicum et doublé de flanelle. — Cet incomparable remède devrait se trouver dans toutes les pharmacies de famille, car il est souverain dans la plupart des douleurs et des maux qui surviennent journellement. — L'efficacité de l'emplâtre **Rocco** se constate surtout dans les affections rhumatismales, provenant de refroidissements, telles que: le lumbago, les douleurs du dos, les rhumatismes. L'emplâtre **Rocco** est ordonné par les médecins, et il atténue les douleurs provenant de luxations et de foulures. Le prix de l'emplâtre **Rocco** est de fr. 25 et il se trouve dans les pharmacies.

